

### **Question orale de M. Cohen : Déroulement des inscriptions scolaires.**

**M. Cohen** rappelle que la seconde phase des inscriptions dans les écoles communales uccloises a commencé le 16 novembre via la plateforme Irisbox.

L'année dernière, les parents ont subi des désagréments en raison de problèmes de connexion au site qui les ont empêchés d'inscrire leur enfant.

Comment se sont déroulés les premiers jours d'inscription ?

L'initiative visant à mettre des ordinateurs connectés à disposition de l'antenne Actiris a-t-elle eu du succès ?

**Mme l'Échevin Gol-Lescot** répond qu'il n'y a eu aucun bug informatique cette année-ci.

L'année dernière, les parents ont pu inscrire leur enfant mais ont dû attendre beaucoup plus longtemps avant d'obtenir une réponse cohérente.

Cette fois-ci, les inscriptions ont débuté le lundi 16 novembre, et les parents concernés ont reçu ce lundi-ci un mail indiquant la présence ou l'absence de place pour leur premier choix et leur mention éventuelle sur une liste d'attente.

Les services de l'échevinat disposent du listing total des 452 demandes, dont le site d'Irisbox établit le classement au millième de seconde.

Les demandes faisant l'objet de doublons parce qu'un même enfant était inscrit à plusieurs reprises par des parents différents étaient d'office supprimées, parce que le système détectait un nom ou un numéro de registre national déjà encodé.

Les services communaux ont dû refuser 25 demandes émanant de personnes qui ne sont pas domiciliées à Uccle.

De plus, 53 demandes n'ont pu être honorées, parce que les parents demandeurs ont limité leur choix à un ou deux écoles déjà complètes. Mais l'administration est en mesure de proposer deux ou trois autres écoles à ces parents-là car le réseau communal a une capacité d'accueil suffisante pour toutes les classes.

Mme l'Échevin Gol-Lescot reconnaît néanmoins qu'il y a eu cette fois-ci un problème informatique dans les services de l'échevinat. Cependant, celui-ci ne concernait pas l'heure d'inscription mais le traitement interne des listes d'attente.

En raison de ce léger bug informatique, dont Mme l'Échevin Gol-Lescot assume la responsabilité, les parents ont dû patienter une heure avant de visualiser la vraie place de leur enfant dans la liste d'attente.

Une seule personne a sollicité des explications suite à cet incident et les services communaux ont été en mesure de les lui fournir, étant donné que les inscriptions de chaque demandeur sont recensées au millième de seconde près.

Le dispositif informatique de l'antenne Actiris n'a pas remporté un franc succès, puisque deux personnes sont venues pour l'utiliser alors qu'elles étaient six l'année dernière.

Mais la nécessité de réduire la fracture numérique justifie la mise à disposition de ce matériel, même pour seulement deux citoyens privés de support informatique.